

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2025-D004

Acquisition d'un véhicule utilitaire

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu la vétustée du véhicule actuel, mis à disposition des agents techniques,

Vu l'inscription des crédits au budget primitif 2025 de la Commune,

Considérant qu'il est nécessaire, pour le bon fonctionnement du service ainsi que pour l'amélioration des conditions de travail des agents techniques, d'acquérir un véhicule utilitaire,

DECIDE

Article n° 1 : Le concessionnaire Peugeot, Stellantis, CLARA AUTOMOBILE Le Mans, dont le siège social est situé à Le Mans - 2 boulevard Pierre Lefauchaux Z.I sud, est retenu pour la fourniture d'un véhicule utilitaire dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Modèle : Boxer, simple cabine Premium 435 Blue HDi165
- couleur : opaque blanc
- système multimédia Apple et android auto + navigation
- Siège conducteur suspendu et appuie tête avant plein
- Rétroviseur largeur carrossable 2.20m
- suspension arrière bilâme
- Transfo benne (pose inclus)
- Borne tri-Flash (pose inclus)
- 2 Gyros LED (pose inclus)
- 1 Kit balisage Classe II

Article n° 2 : Le montant total du véhicule s'élève à **32 678€ hors taxes, soit 39 213.60€ toutes taxes comprises.**

Article n° 3 : Le concessionnaire est retenu également pour les frais de mise en route du véhicule (la carte grise, la prestation d'immatriculation...), qui s'élèvent à **545.63€ hors taxes soit 654.76€ toutes taxes comprises.**

Article n° 4 : Mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal.

Fait à Marçon, le 28/01/2025

Le Maire,
Monique TROTIN

